



CAP ACCESS VIE¹

Montant minimal de versement initial	10 000 €
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	NA
Frais annuels	
Frais de gestion du contrat	
Frais des supports	
Support fonds euros	0,90% maximum
Support unités de compte	1,20 % maximum
Support Eurocroissance	NA
Gestion pilotée	0,50% supplémentaire
Frais de gestion des unités de compte (propres aux actifs)	
1/ Gestion libre	
Fonds actions ² (moyenne au 31/12/2024)	1,90%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,71%
Fonds de capital-investissement (moyenne au 31/12/2024)	2,80%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,88%
Fonds immobilier ⁴ (moyenne au 31/12/2024)	2,74%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,62%
Fonds mixtes (moyenne au 31/12/2024)	2,02%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,77%
Fonds monétaires (moyenne au 31/12/2024)	0,27%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,09%
Fonds obligations ⁵ (moyenne au 31/12/2024)	1,47%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,49%
Fonds spéculatifs (moyenne au 31/12/2024)	2,39%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,84%
Autres (moyenne au 31/12/2024)	NA
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	NA
2/ Gestion pilotée	
Mode de gestion n°1 (moyenne au 31/12/2024)	NA
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	NA
Autres frais annuels	
Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels	NA
Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)	
Frais sur versement	4,50%
Frais de changement de mode de gestion (en % ou en €)	0,60% plancher à 15€/arbitrage et plafond à 200€/arbitrage
Frais d'arbitrage (exclusion des frais liés aux options de gestion)	
Proportionnels ou forfaitaires	0,60 % maximum du montant arbitré, avec un minimum de 15 euros et un maximum de 200 euros
Nombre d'arbitrages gratuits/an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0,00%
Frais sur les versements de rente	0,00%
Frais de rachat	0,00%

NA : non applicable

¹= Le tableau indique les principaux frais du contrat d'assurance vie ou de capitalisation constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

² = la catégorie « fonds actions » (OPC de type actions) inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs (actions et obligations en direct).

³= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

⁴= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI, les SCI et autres FIA Immobilier.

⁵= la catégorie « fonds obligations » concerne les OPC de type obligations.